



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du réseau FttH Moselle Numérique au titre de l'année 2021

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-235

Le 12 décembre 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Marc REMY, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Zénon MIZIULA, M. Bernard SIMON.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU la convention de délégation de service public conclue le 27 juin 2016 et entrée en vigueur le 1er juillet 2016 pour l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du département de la Moselle°;

VU le rapport n° CSR 2022-235 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 décembre 2022.

CONSIDERANT le rapport annuel transmis par le délégataire Moselle Numérique concernant l'année 2021 et notamment les éléments suivants :

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Suite à mise en concurrence, la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle a été attribuée le 8 juin 2016 à la société ORANGE. La convention a été signée le 27 juin 2016 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} juillet 2016.

Conformément à la convention, la société Moselle Numérique s'est substituée à ORANGE le 7 septembre 2016 comme délégataire.

Le délégataire, Moselle Numérique, a pour mission d'assurer l'exploitation et la commercialisation du réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné construit par MOSELLE FIBRE sur 500 communes de Moselle. Le volume de logements à raccorder est estimé à 160 000, le délégataire peut prendre en exploitation jusqu'à 275 000 prises.

Deux autres missions lui sont confiées : la reprise en exploitation de montées en débit (armoires ADSL opticalisées) et la gestion d'un dispositif d'inclusion numérique pour les habitats très isolés.

Le 12 mai 2021, un avenant a eu pour objet la prise en charge de nouvelles missions par le délégataire : reprise de réseaux avec travaux de remise en conformité sous maîtrise d'ouvrage du délégataire.

Par ailleurs, à cette même date, MOSELLE FIBRE a donné son accord pour qu'ORANGE CONCESSIONS, détenue à 50 % par ORANGE SA et à 50 % par le Consortium d'investisseurs (CAISSE DES DEPOTS, CNP ASSURANCES et EDF INVEST), devienne l'actionnaire unique de Moselle Numérique.

Il n'y a eu en 2021 aucun changement en ce qui concerne le détail des prestations internalisées et celles qui sont sous-traitées. Pour rappel, Moselle Numérique est installée à Metz et comprend 5 personnes salariées en propre (le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Responsable Communication et Administration et 2 chargées de communication et administration).

Plusieurs agents sont dédiés à Moselle Numérique tout en restant salariés d'ORANGE. Les ressources utilisées en 2021 ne sont pas précisées dans le présent rapport. Pour rappel, en 2020, 15 personnes étaient dédiées à Moselle Numérique.

II – BILAN DE L'ANNEE 2021

II-1 Bilan technique

Evolution du parc FttH

En fin d'année 2021, Moselle Numérique exploite 158 000 prises FttH (+ 43 000 par rapport à 2020). Sur ces 158 000 prises, 145 000 prises sont commercialisables.

Il est regrettable que l'état descriptif des investissements de raccordements terminaux n'ait pas été mis à jour et qu'il soit précisé en entame « *Le document sera complété dès que possible par ces éléments, et seront comparés avec ceux fournis pour l'année 2020* ».

Moselle Numérique a effectué des opérations de complétude (non réalisées par le groupement concepteur réalisateur) et d'extensions (vie de réseau). Le rapport cite plus de 10 000 logements raccordés à la fibre en 2021. Ce chiffre ne semble pas cohérent avec le fichier fourni. En effet, le nombre de logements rendu éligibles en additionnant les « bon pour travaux » et les extensions s'élève à 5 400 logements. Cependant 10 000 logements ont fait l'objet a minima d'une étude de la part de Moselle Numérique.

En outre, 588 logements neufs ont été rendus raccordables par Moselle Numérique.

L'état descriptif des investissements de gros entretiens et renouvellement (y compris le dévoiement et l'enfouissement) réalisé par Moselle Numérique est listé dans un tableau synthétique. Il manque les pièces justificatives (DOE, devis, PV de réception, plan de localisation, conventions éventuelles) permettant d'analyser ce listing.

L'état de l'occupation du réseau pour les différents éléments passifs (NRO, NRO-PM, PM, PM-PBO), identifiant les éventuels besoins de reconstitution de capacité ont été fourni en format Gr@ce THD V3. Le format d'export Grace THD V3 est en cours de test et des échanges sont en cours avec MOSELLE FIBRE afin de valider les exports de réseau.

La Synthèse capacitaire du réseau au 12/01/2022 (voir fichier « Synthèse Capacitaire Transport Distri Moselle Numérique 20220112) souligne la commercialisation croissante du réseau en 2021 avec 17,5 % des fibres de transport utilisées. Aucune désaturation n'est envisagée à date.

Le fichier PJ « Bilan RIP MONU » n'a pas été joint au présent rapport, ne permettant pas une analyse de l'évolution générale de l'état des ouvrages et équipements.

Qualité de service

Il n'est pas précisé pour le présent rapport le pourcentage d'échecs de raccordement, ni leurs causes, ni le délai moyen d'attente entre la prise de commande chez un opérateur et le raccordement.

Sur le parc en service, l'année 2021 a vu la survenance de 321 incidents (114 en 2020), soit environ 26 incidents par mois. Cette situation est à surveiller eu égard à l'élargissement du parc sous exploitation de Moselle Numérique.

Le listing des signalisations des usagers est fourni. Il manque cependant le délai de réalisation par ticket.

Le taux de disponibilité mesure le temps par lequel le service Internet est délivré aux usagers finaux par rapport au temps effectivement passé. Cet indicateur permet de prendre en compte le nombre et la durée des pannes. Ce taux de 99,98 % en 2021, est largement au-dessus de la qualité de service contractuelle qui est de 99,7 %.

Un graphique expose succinctement les données techniques relatives au suivi des incidents sur le réseau. Il manque la nature des incidents et surtout les délais de rétablissement suivant le pourcentage d'usagers finaux impactés.

II-2 Bilan commercial

L'année 2021 a vu l'arrivée de l'opérateur commercial Bouygues Telecom.

Les 3 opérateurs clients du RIP ont généré 37 847 commandes d'accès FttH. Au 31 décembre 2021, le réseau comptait 66 621 clients, soit un taux de pénétration de 46 %. Plusieurs zones dépassent les 60 % (Pange, Silly-sur-Nied, Vry, Hettange-Grande, Hesse et Dalstein).

Les 4 opérateurs nationaux ont signé pour déployer leurs offres sur le réseau : ORANGE, SFR, BOUYGUES et FREE (décembre 2021).

- ORANGE est présent sur toutes les plaques ouvertes et dessert 59 600 clients. Cet opérateur a souscrit des cofinancements à hauteur de 35 % ou 30 % selon les zones, marquant son intérêt pour le réseau.
- SFR est présent sur 21 zones NRO à fin 2021 et totalise 6 600 clients sur le réseau.
- BOUYGUES TELECOM est présent sur 16 zones NRO à fin 2021 et totalise 400 clients sur le réseau.

Le délégataire prévoit une augmentation de la commercialisation du réseau avec notamment le déploiement des offres de FREE ainsi qu'avec l'ouverture des dernières plaques. La projection du nombre d'abonnés en 2022 n'est pas partagée mais est jugée « *ambitieuse* » par Moselle Numérique.

Moselle Numérique n'a pas entrepris la commercialisation du réseau FttE dédié aux entreprises. En effet, seules 6 commandes en 2021 (1 commande de plus qu'en 2020) ont été passées. MOSELLE FIBRE a demandé, à nouveau, des actions de promotion à Moselle Numérique dans ce secteur.

Enfin, un bilan des évènementiels est fourni (5 réunions publiques, célébration du nombre d'abonnés et annonce de la fin des travaux de déploiement) ainsi qu'un focus sur la communication papier effectuée au cours de l'année 2021.

II-3 Bilan financier

Compte de résultat

Moselle Numérique, pour l'exercice 2021, affiche un chiffre d'affaires de 24,9 M€ contre 22,2 M€ en 2020.

L'opérateur ORANGE représente 80 % de ses revenus avec près de 20 M€ du chiffre d'affaires. Cette proportion est en adéquation avec la position commerciale de l'opérateur et son positionnement de co-investisseur du réseau. En effet, l'opérateur ORANGE est co-investisseur sur les 4 zones de cofinancement avec environ 30 % des lignes sur chaque zone. En 2021, il a été rejoint par l'opérateur SFR qui a co-investi 5 % des lignes sur la zone 1.

En matière de télécom, il existe deux types de paiement lorsqu'on accède à une offre : le règlement en une fois pour accéder à la prestation (les Frais d'Accès au Service, FAS ou le non récurrent), et le règlement au cours de la prestations (le récurrent).

La part du non récurrent est importante dans le chiffre d'affaires de Moselle Numérique en 2021 est de 73 %. La moitié de ce récurrent provient des constructions de raccordement car l'année 2021 a vu l'extension du parc d'abonnés augmenter de manière importante (Cf. partie commerciale). Les recettes de raccordement correspondent à ce que les opérateurs paient pour pouvoir accéder au raccordement.

Il est à noter qu'il manque dans les recettes diverses plusieurs typologies de recettes. Elles seront faibles en montant mais il conviendra d'interroger le Délégué sur ce point. En effet, le rapport fait état de commandes FttE mis en service en 2021 sans recette affichée. De même, le catalogue de services et les contrats opérateurs de Moselle Numérique font mention d'une multitude de pénalités (délai administratif ou défauts techniques) ou de participation des co-financeurs aux dépenses du réseau dans le contrat de co-financement à 20 ans. Aucune recette de cette nature n'est retracée dans les comptes.

Les produits financiers s'élèvent à 7 K€. Ce montant interpelle au regard de la trésorerie de 14,9 M€ en fin de période. Le placement d'une fraction de ce montant devrait permettre des revenus financiers plus importants. Ce point sera levé avec le Délégué.

Les charges sont évaluées à 27,2 M€, soit une augmentation de 17,3 M€ par rapport à 2020.

Les charges qui évoluent mécaniquement avec la taille du réseau sont les charges d'exploitation maintenance (SI et réseau), les locations et redevances réseau, l'énergie, les redevances à verser à MOSELLE FIBRE. Elles sont présentées avec détail dans le rapport.

Deux charges augmentent de manière erratique et connaissent une augmentation forte en 2021.

D'abord, il s'agit des charges de raccordement. En effet, les opérateurs raccordent le client en sous-traitance de Moselle Numérique. Une fois le raccordement fait, Moselle Numérique verse une rémunération à l'opérateur. Il est à noter que le montant inscrit dans les comptes est net de subventions apportées par le Syndicat. L'augmentation des charges de raccordement est en ligne par rapport au nombre de raccordements effectués sur l'année 2021.

Ensuite, il s'agit des sorties d'immobilisations pour 8 M€ qui ont doublé par rapport à 2020. Les redevances fixes versées au Syndicat apparaissent dans le bilan de Moselle Numérique comme une immobilisation. Il est considéré par le Délégué, conformément à l'annexe 23 de la Convention, que le paiement des redevances fixes constitue un investissement dans le réseau. Lorsqu'un opérateur co-finance le réseau, Moselle Numérique se libère de l'obligation d'amortir ces redevances à due concurrence du cofinancement. Cette levée d'obligation est constatée en sortie d'immobilisation au compte de résultat et pèse sur l'équilibre annuel financier de Moselle Numérique.

Cette sortie d'immobilisations exceptionnelle par son montant depuis le début de la DSP fera l'objet d'une question au Délégué, puisqu'aucune explication ne se trouve dans le rapport annuel et qu'à notre connaissance les recettes de cofinancement de 2021 ne justifient pas un tel montant.

Les charges financières s'établissent à 38 K€ pour 2021 sans explication de la part du Délégué. En effet, celui-ci n'a pas contracté d'emprunt puisque c'est le Syndicat qui a construit le réseau. Il est donc étonnant de voir des charges financières élevées. Une demande sera faite au Délégué pour explications.

Le résultat net est négatif avec - 2,3 M€. En effet, malgré une augmentation des recettes de 5 M€, les charges ont, elles, augmenté de 12,1 M€. La variation singulière des sorties d'immobilisations explique ce résultat net négatif. L'excédent brut d'exploitation, le ratio entre les produits et les charges d'exploitation est positif de 8 M€.

Il est à souligner la bonne performance financière des comptes de Moselle Numérique depuis le début de la DSP. En effet, la comparaison des résultats nets réels et des résultats nets prévisionnels fait apparaître une surperformance de 10 M€ par rapport au prévisionnel.

Bilan

Le bilan s'établit à 68,9 M€. Le capital social est de 3,9 M€ conformément aux obligations contractuelles. Le ratio de fonds propres (part des fonds propres sur le total de l'actif) est de 12 %. Cela représente l'investissement des actionnaires dans les actifs globaux. Plus ce ratio est faible, plus la position de l'entreprise est risquée car elle dépend d'autres acteurs (les banques en général, le Syndicat dans le cas présent) mais en cas de performance d'exploitation, la rentabilité est forte pour les actionnaires.

La trésorerie est confortable avec 14,9 M€ en fin de période.

Il est à noter que les immobilisations hors redevances fixes, à savoir l'apport patrimonial réel de Moselle Numérique (dévoisement, enfouissement, extension...), est de 1 M€. Cet investissement est à mettre en perspective des 130 M€ déjà dépensés par le Syndicat pour le réseau.

III – Conclusion

La délégation de service public de l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut débit de la Moselle confirment sa montée en puissance avec un réseau plus important en exploitation. L'année 2021 est l'année où Moselle Numérique exploite la totalité du réseau construit par MOSELLE FIBRE.

La situation financière du délégué est saine.

Les enjeux pour le délégué en 2022 sont multiples et il lui faudra mettre en adéquation le déploiement de nouveaux opérateurs, la production de prises en complétude, la promotion du réseau FttE pour les entreprises, en conservant une bonne qualité de service.

Des éléments complémentaires seront demandés au Délégué pour éclaircir certaines interrogations.

CONSIDERANT l'avis favorable de la part de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 8 décembre 2022.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport d'exploitation du réseau FttH Moselle Numérique au titre de l'année 2022,
- ARTICLE 2 : **PREND ACTE** des demandes de compléments qui seront adressées au Délégué,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

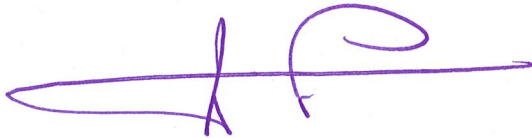
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG